

## **PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

Séance n° 74 du 11 juillet 2019, 14 h

Saint-Charles – Salle des actes – Marseille

**PV soumis à l'approbation de la CFVU du 12 septembre 2019**

**Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation**

### **SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

#### **Collège des professeurs et personnels assimilés :**

Nathalie BONNARDEL, Vincent EGEA, Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI, Corinne TARDIEU, Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON.

#### **Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :**

Christophe BUFFAT (pouvoir), Denis COLLOMP, François DEVRED, Mohammed KOUBITI, Mohamed OUERFELLI, Éric VALERIO.

#### **Collège des Usagers :**

Nadjma ATTOUMANI (pouvoir), Lyes BELHADJ, Mehdi ELAMINE (pouvoir), Nicolas GRANGIER, Kane MARLIN, Lucas SCHNEIDER (pouvoir), Nina SICARD-BENMEDJAHED.

#### **Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :**

Béatrice DELORGE, Karine van HEUMEN

#### **Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :**

Serge BARD (pouvoir), Cheffia NATOURI (pouvoir), Martine RENAUD.

**Membres en exercice : 40**

**Quorum : 21**

**Effectif présent ou représenté : 25**

**ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS :** Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Caroline BULGARELLI, Pascal CARLIER, Sylvie DAVID, Idoya DE PONCINS, Bertrand DEVOUARD, Marc GEORGELIN, Pierre GRANIER, Hervé JUVENAL, Lionel NICOD, Nathalie PARQUIER, Goetz PARSIEGLA, Sébastien COLSON.

### **ORDRE DU JOUR :**

- I. Approbation de procès-verbal**
  - PV de la CFVU du 06/06/2019 (pour approbation)
- II. Actualités**
- III. Formation / Pédagogie**
  - Ajustements de l'offre de formation (présentiel - à distance) des composantes pour 2019/2020 : vague 2 (pour avis)
  - Loi ORE 2019/2020 :
    - o financement (pour information)
    - o parcours d'accompagnement (pour délibération)
  - Enseignements hors maquettes (EHM) 2019/2020 (pour avis)
  - Diplômes d'établissement pour 2019/2020 : demandes de création - tarifs (pour avis)
  - Modalités de contrôle des connaissances des composantes pour 2019/2020 : vague 1 (pour délibération)
  - Compléments de frais de formation continue pour des diplômes nationaux de la FDSP (pour avis)
  - Calendriers universitaires de composantes pour 2019/2020 : vague 3 (pour délibération)
  - Contrat d'objectifs et de moyens 2018/2022 de l'IUT (pour avis)
  - Dossier d'accréditation du diplôme d'Etat Infirmier en pratique avancée : modifications (pour avis)
  - EFEE : feuille de route campagne 2019/2020 (pour délibération)
- IV. Questions diverses**

Le **VP Formation** ouvre la séance à 14 h 10.

## I ACTUALITES

### 1) « Valide ou en situation de handicap, tous des super héros »

**Mme Delorge** fait part du très bon déroulement de la journée de sensibilisation au handicap intitulée « Valide ou en situation de handicap, tous des super-héros » qui a eu lieu le 14 juin dernier en présence de M. Abdelli, acteur et co-auteur de la série « Vestiaires » et de M. Le Coz, philosophe à AMU.

Elle ajoute qu'en ouverture de la conférence, M. le Président Berland a effectué un rappel sur la politique de l'établissement en matière d'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap.

M. Bensoussan, chargé de mission handicap à AMU, a ensuite réalisé un point d'étape sur les quatre volets du schéma directeur du handicap : personnels, accessibilité, formation, recherche.

Un hommage a été rendu à une étudiante décédée, très engagée dans le dispositif sport et handicap à l'Université et qui avait prêté son image pour la campagne des femmes dans le sport.

Lors de la table ronde, M. Schovanec, docteur en philosophie et artiste Asperger, et deux doctorants, Mme Garcia et M. Mathieu, qui ont obtenu un contrat doctoral handicap, puis Mme Romaiguere, la directrice de thèse de ce dernier, ont apporté des témoignages sur leurs parcours de vie ou d'études.

Durant cette journée, des ateliers de sensibilisation et de mise en situation au handicap ont été proposés par l'association d'étudiants en ergothérapie OEME et une exposition photos « Sport et Handicap » a été réalisée par l'Association étudiante Mars'APAS sur des projets portés au travers du FSDIE.

M. Abdelli et M. Rodriguez, acteurs de la série « Vestiaire », ont également participé à un parcours handisport organisé par Handisport Marseille.

Enfin, une vidéo sous-titrée et réalisée dans le cadre de cette journée par des personnels du SIUMMPS, du SCD, d'un laboratoire ou du BVE-MH qui se forment à la langue des signes, est diffusée devant les membres de la CFVU.

**Le VP Formation** a trouvé la conférence et la table ronde très intéressantes, émouvantes et instructives, et il tient à souligner le sens de l'humour des intervenants.

### 2) Projet CIVIS

Dans le cadre du projet CIVIS, Université civique européenne, **le VP Formation** annonce qu'AMU est lauréate de l'appel pilote sur les universités européennes de la Commission européenne avec sept autres établissements, l'université d'Athènes, l'université de Bucarest, l'université libre de Bruxelles, l'université autonome de Madrid, l'université de Rome la Sapienza, l'université de Stockholm et l'université de Tübingen.

La dotation accordée est de 5 millions d'euros.

Parmi les dix-sept projets labellisés, CIVIS se caractérise par un grand nombre de partenaires, sa pluridisciplinarité et son étendue géographique. L'un des objectifs affichés du projet est d'atteindre la mobilité de 50 % des étudiants d'ici trois ans, et notamment ceux de licences.

**Mme Tardif** demande si d'autres universités françaises font partie de projets labellisés.

**Mme de Poncins** répond par l'affirmative et précise qu'une université française est présente dans quatorze consortiums sur les dix-sept.

### 3) Appel à projets du Fonds pour la transformation de l'action publique

**Le VP Formation** informe les membres de la CFVU qu'AMU est également lauréate de l'appel à projets (AAP) national du Fonds pour la transformation de l'action publique avec l'université de Bordeaux, l'université de Strasbourg et Sorbonne Université. L'objectif de cet AAP est de travailler sur la dématérialisation dans le domaine de la gestion administrative et financière, chaque université ayant la responsabilité d'un volet dans ce projet.

**Mme de Poncins et le VP Formation** précisent qu'AMU est en charge de la simplification et de la dématérialisation des conventions et des contrats des personnels BIATSS.

### 4) Visite de l'IGAENER le 19 juin 2019

Le 19 juin dernier, l'IGAENER est venue rencontrer différents acteurs d'AMU qui ont travaillé sur la mise en application de la loi ORE. La visite s'est bien déroulée.

**M. Carlier** signale que ce sont les résultats de premier semestre qui ont été demandés pour mesurer l'efficacité des dispositifs « Oui si ». Il estime qu'un bilan au second semestre aurait été sans doute plus significatif pour lequel les résultats à la FSS se sont améliorés.

**Le VP Formation** abonde en ce sens et ajoute qu'avec la compensation, les taux de réussite devraient effectivement être meilleurs au deuxième semestre.

Par ailleurs, il ajoute que les taux de réussite les plus bas au premier semestre ont été constatés à la FSS qui propose un parcours d'accompagnement sur trois ans et à la FEG avec une licence en quatre ans.

**Mme de Poncins** souligne que les inspecteurs ont salué le niveau de professionnalisme et la qualité des requêtes réalisées par le pôle Pilotage et évaluation de la DEVE par rapport aux autres universités visitées et ont bien noté le caractère prématuré de ces bilans sur la réussite.

### **5) Mentions de la licence STAPS**

**Le VP Formation** signale la publication le 27 juin dernier de l'arrêté du 23 mai 2019 modifiant la nomenclature des mentions de licence. À AMU, la licence STAPS comptabilisera dorénavant quatre mentions au lieu d'une seule. Ce point sera traité à la CFVU de septembre pour sa mise en application.

**M. Carlier** précise qu'une homogénéité existe déjà entre les différents parcours STAPS au niveau master et s'attendait à ce que cette généralisation en licence ait lieu. La réorientation entre les parcours sera sans doute plus compliquée à partir de la deuxième année de licence où un choix est à réaliser. Cependant à la FSS, la différenciation entre les maquettes se fait au quatrième semestre, donc la mise en œuvre de ces nouvelles mentions ne devrait pas engendrer de grandes modifications dans les parcours existants.

### **6) Label « Bienvenue en France »**

AMU a obtenu le label « Bienvenue en France » concernant l'accueil des étudiants internationaux. Un financement va être alloué par le Ministère afin d'améliorer la qualité de l'accueil de ces étudiants et augmenter l'attractivité des universités.

## **II APPROBATION DE PROCES-VERBAL**

### **PV de la CFVU du 6 juin 2019**

Les membres de la CFVU approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 juin 2019.

## **III FORMATION / PEDAGOGIE**

### **1) Ajustements de l'offre de formation des composantes pour 2019/2020 : vague 2**

**M. Collomp** présente le tableau de synthèse recensant les ajustements de l'offre de formation, vague 2 (voir annexe 1). Globalement, des baisses d'HETD ont été réalisées.

Pour ALLSH, il s'agit de la mise à jour du réalisé du master « Psychologie » concernant les effectifs suite aux inscriptions pédagogiques 2018/2019 et des augmentations de volumes horaires et de groupes.

L'IMPGT a procédé à une régularisation pour son master « Management public » dont la version définitive n'avait pas été saisie dans PACOME.

Pour la licence professionnelle « Métiers de l'industrie » parcours « Industrie aéronautique » de l'IUT, **M. Nicod** ne comprend pas la baisse de -355 HETD indiquée sur le tableau. Il explique que ce parcours délocalisé à l'Ecole de l'air n'a pas fait l'objet de modifications fondamentales de volume horaire. Il s'agit sans doute d'un problème de saisie ou avec le curseur « délocalisé » sur PACOME et indique que la diminution est en réalité de trois heures.

Il ajoute que les modifications sur les autres parcours sont à la marge et concernent des adaptations pédagogiques suite à la tenue du conseil de perfectionnement de l'IUT.

En Odontologie, **Mme Tardieu** indique que la hausse est due à l'augmentation du nombre de groupes de TP.

La composante Polytech a saisi dans PACOME ses formations de diplômes d'ingénieur qui ne l'étaient pas en 2018/2019, ce qui représente plus de 39 000 HETD et correspond au réalisé.

En Sciences, il s'agit de changements minimes concernant les heures TP de l'UE d'anglais.

Pour la SMPM, les modifications de l'offre de formation, qui représentent une économie globale non négligeable, vont passer en conseil d'UFR ce 11 juillet à 18 heures sachant que les critères de soutenabilité ne s'appliquent pas aux UFR de santé. **M. Viton** ajoute que l'intégration de la filière Kinésithérapie s'est effectuée rapidement l'année dernière, ce qui justifie les ajustements demandés pour 2019/2020.

**M. Collomp** signale qu'un bilan des remontées et des difficultés rencontrées par les composantes a été réalisé afin d'apporter des améliorations sur PACOME dans l'affichage des pdf notamment.

Il remercie **M. Juvenal** pour l'élaboration du tableau de synthèse.

A la question de **M. Koubiti** qui s'étonne de la variation de 0,2 HETD dans le tableau, **M. Collomp** répond que suite à des mutualisations d'UE entre différents groupes ou mentions, des « fractions » d'étudiants sont réparties dans des formations et des volumes horaires en décimales apparaissent dans les calculs sur PACOME.

### **Vote**

**Sous réserve de la vérification des heures de l'IUT, la CFVU émet un avis favorable à l'unanimité aux ajustements des maquettes des composantes ALLSH, FSS, IMPGT, IUT, Odontologie, Pharmacie, Polytech, Sciences et SMPM pour 2019/2020, présentés en annexe 1 au présent procès-verbal.**

### **2) Loi ORE 2019/2020 :**

#### **o Suivi du financement**

**Mme de Poncins** présente la répartition des crédits obtenus dans le cadre de la loi ORE (voir annexe 2).

Elle rappelle tout d'abord que la dotation pour 2018/2019 s'élève à 2 104 130 euros répartis en deux volets :

- l'augmentation de capacités d'accueil en deux vagues d'un total de six cent trois places supplémentaires à 2 500 euros la place,
- les parcours d'accompagnement pour un montant de 697 020 euros.

Pour 2019/2020, quatre cent soixante et onze places supplémentaires au total ont également été demandées en deux vagues correspondant à deux cent quatorze places en L1 et deux cent cinquante-sept places en L2.

De plus, **Mme de Poncins** signale que le Rectorat vient d'annoncer qu'une enveloppe complémentaire va être mobilisée par le Ministère pour financer de nouvelles hausses de capacités d'accueil en première année pour une centaine de filières en tension sur Parcoursup. Le financement proposé est de 1 600 euros par place supplémentaire. Un message vient d'être envoyé aux composantes afin de faire remonter leurs propositions.

Concernant cette troisième vague de hausses de capacités d'accueil pour 2019/2020, **le VP Formation** ajoute qu'il faut considérer que la somme de 1 600 euros est allouée pour un étudiant de L1. Le financement de ce même étudiant qui passera en L2 l'année suivante n'est pas encore assuré, et ainsi de suite.

**Mme de Poncins** indique ensuite que le montant pour les parcours d'accompagnement pour 2019/2020 est réparti de la façon suivante : 697 020 euros de crédits « sociés » pour 2019 et 302 535 euros de crédits « non sociés » pour 2020.

**Le VP Formation** précise que ce montant de 302 535 euros constitue des crédits d'ajustement amenés à être révisés chaque année et donc intitulés « non sociés ». Mais il est possible que ces montants soient reconduits ou augmentés l'année prochaine par le Ministère sans aucune certitude, sachant que les crédits dits « sociés » sont pérennes.

En conclusion, **Mme de Poncins** indique que le total de crédits alloués pour la loi ORE s'élève à environ 3,2 millions d'euros.

**M. Koubiti** signale que des crédits « sociés » ont servi l'année dernière à créer des postes qui continuent à être financés cette année et sont donc pérennes. **M. Granier** ajoute que ces postes supplémentaires ont été obtenus en raison des augmentations de capacités d'accueil.

**Le VP Formation** précise que l'objet de ce point était de donner une information exhaustive sur les financements obtenus depuis le démarrage de la loi ORE.

#### o **Parcours d'accompagnement**

**Le VP Formation** indique que les composantes ALLSH, FDSP, FEG, FSS, IUT et Sciences ont proposé des parcours d'accompagnement destinés aux étudiants de premier cycle pour 2019/2020 et demande aux représentants de composantes s'ils ont des précisions à apporter (voir annexe 3).

**Mme Americi** explique que les dispositifs de l'année dernière ont été reconduits avec quelques développements. Certains étudiants en difficulté identifiés par les directeurs des études ou les responsables d'UE de méthodologie du travail universitaire (MTU) pour assister aux ateliers d'amélioration du français, d'écriture ou d'éloquence par exemple, vivaient cela comme une « mesure discriminatoire ». A la rentrée 2019/2020, ces dispositifs d'ateliers seront proposés à chaque semestre et ouverts à tout étudiant sur la base du volontariat.

Des tests d'auto-évaluation dans ces ateliers pour identifier leurs difficultés ou un test de dépistage de la dyslexie avec une grille de lecture adaptée aux étudiants ne présentant pas de handicap vont être mis en place.

L'accompagnement par les directeurs d'études est renforcé, ce qui était déjà mis en œuvre en ALLSH par la signature de la fiche pédagogique qui devient le contrat pédagogique pour la réussite étudiante (CPRE).

Les heures des UE de MTU sont également augmentées.

**M. Granier** signale qu'il n'y a pas de grands changements par rapport à l'année dernière en dehors d'un transfert d'heures des ateliers de remédiation vers des heures de TD supplémentaires.

**M. Carlier** fait part de la reconduction de l'existant et présente le cas « remarquable » d'un étudiant titulaire d'un BEP « Frigoriste » et du DAEU littéraire qui a suivi des modules d'accompagnement en sciences et a validé sa première année avec quatorze de moyenne.

Concernant le « module complémentaire de réorientation parcours licence Gap », il explique qu'il s'agit de faciliter la réorientation d'étudiants inscrits à Gap vers un autre parcours proposé sur le site de Marseille.

**M. Georgelin** indique également que les dispositifs sont globalement renouvelés comme l'an dernier.

La nouveauté est la mise en place d'un accompagnement à la méthodologie au travail sur le projet personnel de l'étudiant au premier semestre.

**M. Nicod** explique que les « Pass DUT » sont des dispositifs à destination de lycéens titulaires d'un baccalauréat technologique pour les préparer à l'enseignement en IUT, sachant qu'environ sept cents bacheliers de ces filières sont recrutés en première année de DUT.

Les « Plan réussir son S1 ou S2 » ont été conçus pour accompagner des étudiants tout au long de l'année suite au constat du nombre important d'échecs en première année.

**Le VP Formation** remercie les composantes pour tout le travail réalisé pour la conception pédagogique de ces parcours d'accompagnement.

#### **Vote**

**La CFVU approuve à l'unanimité les parcours d'accompagnement des composantes ALLSH, FDSP, FEG, FSS, IUT et Sciences pour l'année universitaire 2019/2020, présenté en annexe 3 au présent procès-verbal.**

Avant de passer au point suivant, **le VP Formation** informe les membres de la CFVU de changements dans le déroulement de la suite de la séance.

### **3) Modalités de contrôle des connaissances des composantes (MCC) pour 2019/2020 : vague 1**

**Mme Almeras** précise que dix composantes ont déposé des demandes de modifications : ALLSH, FDSP, FEG, IMPGT, IUT, Odontologie, OSU Pythéas, Pharmacie, Sciences et SMPM (voir annexe 4).

**Mme Almeras** indique que, cette année, la DEVE a proposé aux composantes de les rencontrer si possible avant le vote dans les conseils d'UFR pour faire le point sur leurs demandes et faciliter l'expertise de leurs MCC et les échanges.

Des réunions préalables ont ainsi eu lieu avec les composantes ALLSH, FDSP, FEG, IMPGT, IUT, Sciences et SMPM en présence d'un référent de la DAJI centrale et d'un référent DAJI de campus.

Une relecture des MCC des composantes Odontologie, OSU Pythéas et Pharmacie par la DEVE et la DAJI a été réalisée et des commentaires écrits leurs ont été adressés.

Une réunion avec l'ESPE concernant leurs modalités d'évaluation des compétences (MEC) est prévue le 18 juillet prochain en prévision de la CFVU de septembre.

**Mme Almeras** rappelle le contexte réglementaire des MCC de niveau 2 ou 3 que les composantes devaient respecter et signale que dans le tableau récapitulatif des demandes, quelques observations de la DEVE subsistent parfois suite aux échanges ou aux rencontres avec les composantes.

En conclusion, **Mme Almeras** ajoute que ces réunions ont permis des échanges fructueux, les composantes ayant pu faire valoir leurs positions, poser leurs questions et obtenir des réponses en direct.

Cependant, le travail de relecture des documents modifiés par les composantes après les réunions a été chronophage et aurait mérité d'y consacrer plus de temps. L'expertise et les navettes avec les composantes se sont effectuées dans un calendrier trop contraint pour tous.

**Le VP Formation** souligne le travail considérable réalisé par les composantes avec la DEVE et la DAJI.

**M. Collomp** fait remarquer l'importance de la diffusion de ces MCC auprès des étudiants et de leur application, ce qui permettrait d'éviter certaines situations « tragiques » en section disciplinaire.

**M. Granier** et **M. Georgelin** ont trouvé ces rencontres très profitables pour l'élaboration des MCC car elles ont permis un gain de temps et une meilleure compréhension.

Sur l'attribution d'un malus de sept points appliqué par l'UFR SMPM considéré élevé par la DAJI, **M. Viton** explique que ce malus concerne la quatrième et la cinquième année des études médicales (DFASM1 et DFASM2) et s'applique à une UE, et non au semestre ou à l'année. Cette mesure a remplacé la non-autorisation à passer une épreuve en cas d'absences à une UE suite à la mise en place des enseignements intégrés. Ces derniers consistent à organiser en parallèle pour chaque UE les enseignements théoriques et la formation pratique, à savoir le stage hospitalier correspondant. Les étudiants de chaque année répartis en cinq groupes suivent successivement les enseignements de chaque discipline pendant environ deux mois.

Il ajoute que les étudiants ont des autorisations d'absences jusqu'à 50 % des enseignements théoriques réalisés et que ce malus s'applique par rapport à la note seuil de 8/20, ce qui représente un malus de cinq points par rapport à la moyenne. Enfin, ce malus a fait l'objet de discussions préalables avec les étudiants et seulement quatorze d'entre eux ont été concernés cette année.

A la demande de précision de **M. Koubiti** sur le vote de ces MCC, **M. Viton** répond qu'elles ont été présentées en conseil d'école et en comité des études, puis vont être validées en conseil d'UFR en fin d'après-midi.

**Le VP Formation** confirme que cette nouvelle méthodologie avec des échanges en direct a pris du temps, mais au final, a été plus efficace. Il remercie la DEVE pour tout le travail accompli.

**Mme Almeras** invite les composantes dont les MCC passeront à la CFVU de septembre à contacter la DEVE pour programmer une réunion.

Concernant la prise en compte des absences injustifiées dans les MCC, **M. Belhadj** estime que l'application par certaines composantes d'un malus à la place d'une défaillance à une UE est en quelque sorte une amélioration car il permet à un étudiant de ne pas échouer à toute son année. Cependant, il considère que la situation d'étudiants travaillant un nombre d'heures inférieur au seuil du statut « salarié » devrait être prise en compte car ils n'ont pas de dérogation pour leurs absences.

**Le VP Formation** répond que le statut « salarié » accordé aux étudiants exerçant une activité professionnelle une quarantaine d'heures par mois a été formalisé en CFVU. La modification de ce nombre d'heures ne peut être discutée aujourd'hui.

**M. Marlin** trouve également que l'attribution d'un malus est bénéfique par rapport à la défaillance qui amène l'étudiant directement en deuxième session d'examen. Cependant, lorsque ce malus est de sept points comme en santé, le résultat peut revenir au même pour un étudiant en difficulté qui aura du mal à obtenir une note de 17/20 pour compenser ce malus.

**M. Viton** répond qu'un étudiant qui a la moyenne à son semestre par exemple, la note minimale à obtenir à l'UE n'est pas 10, mais 8/20, correspondant à la note seuil. Un étudiant qui s'est vu attribuer un malus de sept points devra avoir une note de 15 et non 17/20 à cette UE pour valider son semestre. Sachant que la proportion d'étudiants à obtenir une note de 15/20 est d'environ 15 %, il considère qu'un étudiant a une réelle chance de réussir, le malus n'étant appliqué qu'à cette UE.

**M. Belhadj** trouverait intéressant de discuter lors de la prochaine campagne de MCC sur la possibilité qui est donnée en Sciences par exemple, de choisir entre la note du contrôle continu et celle de contrôle terminal.

Concernant les rattrapages, il souhaiterait également revenir sur la « règle du max » que défend l'UNEF et qui consiste à garder la meilleure des notes obtenues entre les deux sessions d'examen.

**Le VP formation** rappelle qu'il a été décidé de ne pas réviser dans l'immédiat les MCC, et notamment les règles de compensation.

#### **Vote**

**La CFVU approuve avec 22 voix pour et 3 abstentions les modalités de contrôle des connaissances des composantes ALLSH, FDSP, FEG, IMPGT, IUT, Odontologie, OSU Pytheas, Pharmacie, Sciences et SMPM, présentées en annexe 4 au présent procès-verbal.**

#### **4) Enseignements hors maquettes (EHM) 2019/2020**

**Mme Almeras** rappelle tout d'abord que les enseignements hors maquettes (EHM) concernent des enseignements ou des activités d'accompagnement pédagogiques en présentiel à l'attention d'étudiants en formation initiale. Les EHM ne sont pas valorisés en ECTS et ne donnent pas lieu à une évaluation dans le cadre de la maquette et du diplôme.

Dans le formulaire à compléter par les composantes, étaient distingués les EHM « classiques », les EHM de la « loi ORE » qui correspondent aux enseignements déclarés dans les parcours d'accompagnement et les EHM financés par « Amidex » dans le cadre de projets labellisés « Académie d'excellence ».

**Mme Almeras** tient à souligner l'énorme travail de vérification réalisé par **M. Juvenal** et le remercie.

Elle présente ensuite les demandes d'heures consacrées aux EHM proposées par les composantes ALLSH, EJCAM, ESPE, FEG, FSS, IAE, IUT, OSU Pythéas, Pharmacie et Sciences (voir annexe 5).

**Le VP Formation** précise que les EHM sont votés en pour qu'ils apparaissent dans l'application de gestion ARES.

**Mme Almeras** ajoute qu'ils vont également être modélisés sur Apogée qui fait le lien avec ARES.

**Mme Tardif** demande si les EHM sont en général rattachés à une composante.

**Le VP Formation** répond par l'affirmative, mais dans le cadre du Plan langues, le financement de tutorats pour l'accompagnement pédagogique d'étudiants qui s'auto-forment sur 7Speaking en dehors de leur maquettes d'enseignements, devrait être possible dans le cadre d'un EHM.

**M. Koubiti** demande quel est le sens à donner à la somme de la colonne « nombre d'étudiants potentiellement concernés » de chaque EHM par composante, un même étudiant pouvant suivre plusieurs EHM.

**Mme Almeras** confirme que cette addition par composante n'est effectivement pas très pertinente.

#### **Vote**

**La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité aux enseignements hors maquettes (EHM) des composantes ALLSH, EJCAM, ESPE, FDSP, FEG, FSS, IAE, IUT, OSU Pythéas, Pharmacie et Sciences pour 2019/2020, présentées en annexe 5 au présent procès-verbal.**

#### **5) Diplômes d'établissement pour 2019/2020 : demandes de création - tarifs**

**Le VP Formation** rappelle que les demandes de renouvellement, modification et suppression des diplômes d'établissement ont été exposées à la CFVU du 6 juin dernier.

Il présente tout d'abord la demande de modification de l'intitulé du CESU « Auditeur interne » en « Auditeur interne en biologie médicale » de la composante Pharmacie (voir annexe 6).

**Mme Almeras** précise que l'UFR de Pharmacie a demandé la création pour 2019/2020 d'un CU « Auditeur interne » pour lequel a été proposé d'ajouter « en biologie médicale » à cet intitulé pour le caractériser.

Pour une meilleure lisibilité et homogénéisation, cette modification d'intitulé a également été proposée pour le CESU « Auditeur interne » déjà existant.

#### **Vote**

**La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité à la demande de modification d'intitulé du CESU « Auditeur interne » en « Auditeur interne en biologie médicale » de la composante Pharmacie, présentée en annexe 6 au présent procès-verbal.**

**Mme Almeras** indique ensuite que les demandes de créations et les tarifs de trente-cinq diplômes d'établissement sont proposées par les composantes ALLSH, EJCAM, FDSP, FEG, FSS, IUT, Odontologie, Pharmacie, Polytech et SMPM (voir annexe 7).

Elle précise que chaque demande a fait l'objet d'une expertise administrative réalisée par la DEVE et d'une expertise pédagogique effectuée par un membre élu de la CFVU.

Des navettes ont eu lieu avec les composantes lorsque les textes réglementaires ou les principes définis par l'établissement relatifs aux diplômes d'établissement n'étaient pas respectés.

Les rapporteurs ont ensuite procédé à l'expertise pédagogique des dossiers et leurs conclusions ont été transmises aux composantes qui ont répondu aux observations et recommandations.

Une fois les dossiers d'habilitation corrigés, la DEVE a renvoyé aux rapporteurs les pdf AUDE afin qu'ils donnent leurs avis définitifs qui pouvaient être :

- dossier présentable à la CFVU dans l'état,
- dossier présentable à la CFVU sous réserve de quelques modifications de forme,
- nécessité de modifications majeures du dossier (forme et fond).

Elle fait remarquer que trois diplômes sont créés dans le cadre du schéma directeur de l'offre de formation, et deux dans le cadre de projets « Académie d'excellence » financés par « Amidex ».

Un seul diplôme, le DESU « Droit douanier et procédures douanières » ne respecte pas les 30 % d'enseignements titulaires d'AMU en raison de l'intervention de spécialistes nécessaires pour des enseignements spécifiques.

Deux DESIU de l'UFR SMPM proposent un stage alors que leurs maquettes sont inférieures à 200 heures : le DESIU « Diabétologie pédiatrique niveau 1 » et le DESIU « Le sommeil et sa pathologie » également portés par d'autres universités dont le règlement interuniversitaire prévoit un stage.

Aucun diplôme n'est en dessous de 50 % du tarif d'équilibre.

Les effectifs prévisionnels se situent entre deux et trente étudiants, sachant que pour le DESIU « Le sommeil et sa pathologie », qui est un diplôme interuniversitaire, seul l'effectif d'AMU de deux étudiants est mentionné.

**Le VP Formation** remercie les membres élus qui ont expertisé les dossiers.

**M. Egea** remercie la DEVE pour la fiche de pré-analyse qui a facilité le travail d'expertise.

**Mme Fabbe-Costes** ajoute que les navettes ont permis d'améliorer le rédactionnel et les argumentaires des dossiers, et ainsi, leur qualité. **Mme Bonnardel** abonde en ce sens.

**Mme Almeras et le VP Formation** remercient particulièrement **Mme de Padua** pour tout le travail réalisé sur la campagne des diplômes d'établissement.

#### **Vote**

**La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité aux demandes de création des diplômes d'établissement et à leurs tarifs des composantes ALLSH, EJCAM, FDSP, FEG, FSS, IUT, Odontologie, Pharmacie, Polytech et SMPM pour 2019/2020, présentées en annexe 7 au présent procès-verbal.**

#### **6) Calendriers universitaires de composantes pour 2019/2020 : vague 3**

**Mme de Poncins** indique tout d'abord que la composante ALLSH a demandé un correctif à ses calendriers concernant le master « Géographie et aménagement, environnement et développement » dont les périodes d'enseignements diffèrent des autres masters, tous les cours étant évalués sous forme de contrôle continu intégral.

Elle ajoute ensuite que les calendriers universitaires par formation et par site de la composante SMPM sont présentés sous réserve de validation par le conseil de l'UFR qui se réunit ce 11 juillet à 18 heures (voir annexe 8).

#### **Vote**

**La CFVU approuve à l'unanimité le calendrier du master « Géographie et aménagement, environnement et développement » de la composante ALLSH et les calendriers universitaires de la composante SMPM pour 2019/2020, présentés en annexe 8 au présent procès-verbal.**

#### **7) Compléments de frais de formation continue pour des diplômes nationaux de la FDSP**

**Le VP Formation** indique que les modifications de tarifs de formation continue sont dues à l'ouverture en apprentissage de quatre mentions de diplômes dont le volume horaire a changé (voir annexe 9).

**Mme Almeras** ajoute que, pour la licence professionnelle mention « Métiers du notariat », le parcours type « Comptable taxateur » est créé pour 2019/2020 avec un nouveau tarif.

Elle indique que les heures du master 1 mention « Droit des affaires » pour ses parcours types « Droit de la banque et des opérations patrimoniales » et « Procédures bancaires et Marché des professionnels », puis du master 2 mention « Droit des affaires » parcours type « Droit de la banque et des opérations patrimoniales » ont été augmentées à la demande du CFPB, partenaire de ces deux masters.

**Le VP Formation** rappelle que ces tarifs de formation continue sont calculés en fonction de fourchettes horaires votées lors d'une CFVU précédente.

#### **Vote**

**La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité aux compléments de frais de formation continue pour les diplômes nationaux de la FDSP 2019/2020, présentés en annexe 9 au présent procès-verbal.**

### **8) Contrat d'objectifs et de moyens 2018/2022 de l'IUT**

**M. Nicod** présente le contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'IUT pour la période 2018/2022 (voir annexe 10). Il rappelle qu'il s'agit d'un contrat conclu entre l'Université et l'IUT qui fixe :

- les objectifs de la composante pour la partie formation, recherche et organisationnelle,
- les moyens financiers, humains et organisationnels alloués.

L'objectif de l'IUT par rapport à AMU est de proposer un modèle de référence dans le paysage de l'enseignement universitaire technologique professionnalisé à bac+3.

**Le VP Formation** remercie **M. Nicod** pour sa présentation et fait part des conclusions de **M. Benessiano** en charge de l'expertise :

- bonne situation financière,
- dynamique pédagogique et en matière de recherche,
- dossier complet et clair (quelques coquilles de forme),
- des indicateurs en référence ne sont pas en annexe du dossier.

Sur ce dernier point, **M. Nicod** répond que chaque partie du COM a été structurée de la même façon: bilan, stratégie et mesure de la stratégie par un indicateur. Par exemple, pour mesurer la part des DUT en licence professionnelle, l'indicateur est la « part des étudiants de DUT dans les effectifs de licences professionnelles » ou pour les relations entre les départements, il s'agit du « nombre de projet interdisciplinaire ». Un indicateur de mesure a été défini pour chaque action. Ces indicateurs ne sont pas chiffrés et serviront d'objectifs pour le prochain COM.

**Mme de Poncins** demande si le projet d'une troisième année du DUT est toujours d'actualité.

**M. Nicod** évoque l'annonce de la Ministre à ce sujet avec une nouvelle licence professionnelle de technologie en 180 ECTS. **M. Valerio** ajoute que cette annonce ne concerne pas seulement le DUT en trois ans, mais également la réorganisation du premier cycle universitaire.

**M. Koubiti** demande pourquoi ce COM 2018/2022 est présenté en CFVU avec environ un an de décalage.

**M. Nicod** répond que le précédent COM s'est terminé en 2018 et il a été décidé d'organiser une journée de réflexion collaborative en septembre 2018 pour l'élaboration de ce nouveau COM dont la première version a été terminée à la mi-octobre 2018. Le processus de validation par le conseil d'institut et par AMU a duré environ un an avant de pouvoir le présenter devant les instances.

#### **Vote**

**La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité au Contrat d'objectifs et de moyens 2018/2022 de l'IUT, présenté en annexe 10 au présent procès-verbal.**

### **9) Dossier d'accréditation du diplôme d'Etat Infirmier en pratique avancée : modifications**

**Le VP Formation** indique qu'il s'agit du dossier d'accréditation en vue de délivrer une nouvelle mention au sein du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée (voir annexe 11).

**M. Collomp** rappelle tout d'abord que dans le point précédent sur les ajustements de l'offre de formation pour 2019/2020, la demande de création de cette nouvelle option « Psychiatrie et santé mentale » au sein du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée a été approuvée et comptabilise 255 HETD.

**M. Colson** précise que ce diplôme d'Etat existe depuis un an à AMU, qui a été accréditée à compter de l'année universitaire 2018/2019 à délivrer trois mentions en deuxième année de ce diplôme : « Pathologies chroniques stabilisées », « Oncologie et hématologie-oncologie » et « Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale ». De nouvelles négociations ont conduit à la création de cette quatrième mention « Psychiatrie et santé mentale » dont les textes devraient être publiés en juillet 2019. La DGESIP a demandé qu'un dossier d'accréditation complet soit constitué spécifiant les quatre mentions pour l'ouverture de la nouvelle mention à la rentrée prochaine. Ce dossier a été présenté devant le conseil d'école des sciences infirmières et le comité des études avant d'être présenté devant le conseil de faculté de la SMPM et les instances d'AMU. Il sera ensuite adressé au MESRI pour passage au CNESER en septembre.

Il ajoute que les effectifs sont à la hausse et sont passés de quarante à soixante en première année et que ce diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée est à destination des infirmiers diplômés d'Etat.

**Le VP Formation** rappelle qu'AMU a été la première université à proposer un master mention « Sciences cliniques infirmières ». Mais le Ministère a considéré que le diplôme national de master n'était pas adapté à ce genre de formation et que le diplôme d'Etat était plus approprié.

**M. Colson** explique en effet qu'un diplôme d'Etat donne l'autorisation d'exercer pour les infirmiers, ce que ne permet pas un diplôme national. De plus, cette mention « Sciences cliniques infirmières » a disparu dans l'arrêté de 4 février 2014 modifié fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de masters.

#### **Vote**

**La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité aux modifications apportées au dossier d'accréditation du diplôme d'Etat Infirmier en pratique avancée, présentées en annexe 11 au présent procès-verbal.**

### 10) EFEE : feuille de route campagne 2019/2020

**Mme David** présente la feuille de route du dispositif EFEE pour l'année universitaire 2019/2020 (voir annexe 12). Elle signale que cette feuille de route a été discutée et validée le 17 juin dernier en commission de suivi EFEE et que le questionnaire EF sera présenté à la CFVU du mois d'octobre.

**Le VP Formation** remercie Mme David pour sa présentation.

**Mme Bonnardel** s'interroge sur le nombre d'évaluations sur toute l'offre de formations qui pourrait être envisagé pendant le contrat quadriennal 2018/2022.

**Mme David** répond que ce n'est pas la mise en œuvre d'une évaluation qui pose problème, mais le volume des évaluations des enseignements à réaliser. Chaque composante doit en amont mener une réflexion sur ses besoins en termes d'évaluations durant le contrat quadriennal en fonction des enjeux et des priorisations. L'OVE travaillera ensuite avec les composantes sur les ajustements de la planification des enquêtes.

**Mme David** précise que les enquêtes sont conduites généralement par parcours-type.

**Mme Bonnardel** ajoute que l'évaluation du master de psychologie est intervenue trop tôt par rapport à la mise en place de la nouvelle offre de formation. Elle estimerait judicieux de prévoir une nouvelle enquête.

A l'interrogation de **M. Georgelin** concernant le rythme des évaluations indiqué dans la feuille de route 2019/2020, **Mme David** répond qu'il est en effet proposé d'évaluer une formation une fois par an, ce qui devrait permettre pour l'OVE, une meilleure gestion de la volumétrie des enquêtes et pour les composantes et leurs équipes pédagogiques, d'avoir le temps de s'approprier les résultats en vue d'aménagements éventuels.

**Mme Americi** remercie Mme David pour l'important travail réalisé par l'OVE. Elle indique que l'UFR ALLSH expérimentera une position radicalement différente pour 2019/2020, à savoir choisir un enseignement à évaluer par semestre et par formation afin d'optimiser le taux de réponse et d'exploiter les résultats. Elle ajoute que les conseils de perfectionnement ont utilisé les données et ont fait remonter des synthèses de bilan et de réflexion auprès du comité des études.

**Mme Tardif** demande des précisions sur la nouvelle application testée pour participer à une enquête. En effet, pour améliorer le taux de réponses, elle réunit les étudiants afin qu'ils répondent sur des questionnaires papier dont la gestion et le traitement s'avèrent contraignants.

**Mme David** explique qu'il s'agit pour les étudiants de cliquer sur un lien envoyé par mail qui leur permet d'accéder directement aux questionnaires via leur smartphone ou leur ordinateur à la faculté ou à leur domicile.

**Mme David** et **M. Granier** ajoutent qu'il est tout à fait envisageable de réunir les étudiants dans un amphithéâtre pour répondre à une enquête via cette application.

**M. Koubiti** demande si parmi les plus de trois mille UE évaluées, certaines relèvent de l'enseignement à distance.

**Mme David** répond qu'il y en a peu et précise toutefois qu'en Sciences, une enquête spécifique évalue toutes les UE des mentions de licence du CTES.

Concernant les M2, **Mme Fabbe-Costes** estime préférable de proposer l'enquête EFEE après la soutenance du mémoire.

**Mme David** confirme qu'il serait nécessaire de trouver un calendrier spécifique aux M2 et d'envisager, dans l'enquête Insertion professionnelle à huit mois, d'ajouter des questions concernant l'adéquation entre les enseignements suivis en M2 et leur milieu professionnel.

#### **Vote**

**La CFVU approuve à l'unanimité la feuille de route du dispositif EFEE pour l'année universitaire 2019/2020, présentée en annexe 12 au présent procès-verbal.**

**Le VP Formation** revient sur l'annonce du Ministère concernant le financement d'une troisième vague d'augmentations de capacités d'accueil de filières en tension. Les composantes viennent d'être sollicitées à ce sujet avec une réponse attendue pour demain, vendredi 12 juillet.

Cependant, **Mme de Poncins** précise que des délais de paramétrage sont à prévoir pour injecter ces nouvelles capacités d'une part, puis pour répondre aux candidats avant la fin de la période principale sur Parcoursup du 19 juillet d'autre part.

**Le VP Formation** demande aux composantes de réfléchir à leur proposition éventuelle et va échanger avec le Rectorat pour savoir comment répondre vu le délai très contraint.

Avant de clore la séance, un hommage est rendu à M. le Président Berland en cette dernière CFVU sous son mandat.

**Le VP Formation** lève la séance à 17 h 20.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

